



BNP PARIBAS

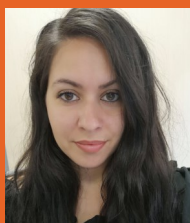
VOS REPRÉSENTANTS



Sophie CREPEAUX
06 98 54 95 03



Juan Antonio GONZALEZ
06 67 24 54 97



Laura FELLAG
06 67 79 17 71



Yannick MARGERIE
06 73 98 52 45



Valérie VERMONT
07 64 35 74 48

L'INFORMATION DE VOS REPRÉSENTANTS

CSE Avril

23/04/2020

IDF Ouest

Suite aux engagements pris lors de notre dernière Conf call Direction /CFDT/SNB/SECRETAIRE du CSEE le 30 mars 2020, nous avons décidé de ne pas poser de questions pour ce CSEE de ce jour. **Pourquoi ?**

Parce que depuis le 13 mars 2020, nous transmettons quotidiennement nos demandes et questions à la Direction. Ces dernières, **intégralement reprises dans l'ordre du jour de notre CSE**, ont soit fait l'objet de réponses soit sont en attente de réponses de RH Group.

[Retrouvez l'intégralité de la déclaration ici](#)

Dé-confinement

Pour la CFDT, [...], **la sortie de crise ne pourra durablement être envisagée sans un véritable dialogue social** constructif et inclusif, à l'image de la raison d'être affichée par notre établissement. A défaut de changer de logiciel, la période d'urgence sanitaire actuelle pourrait déboucher sur une bombe humaine et sociale à retardement.

La crise économique, humaine et sociale qui se profile dans les mois et années à venir porte en elle les germes de l'explosion sociale.

Bien entendu, l'urgence reste de **protéger et de soutenir pleinement notre personnel** [...] en tant qu'opérateur d'intérêt vital.

Cela ne doit néanmoins pas nous empêcher de réfléchir à demain et en particulier à une nouvelle organisation du travail **permettant d'assurer des conditions sécurisantes de travail pour tous nos collègues**. [...]

Pour la CFDT, et au-delà des remerciements qui ne nourrissent pas, la direction se doit de répondre favorablement aux demandes que nous portons de la part des salariés que nous représentons, à savoir :

Nos demandes

- ◆ À compter du 1er mai, et après 30 jours d'arrêt, Remplacer le chômage partiel par une dispense d'activité rémunérée
- ◆ Partage des résultats des enquêtes à distance avec vos représentants du personnel
- ◆ Création de commissions de dé-confinement et de reprise d'activité avec vos représentants du personnel au niveau régional et national
- ◆ Subrogation pour éviter les anomalies et irrégularités sur les fiches de paie à fin avril/arrêts
- ◆ Critères objectifs et mesurables motiv pour "activité soutenue" et "continuité de service assurée"
- ◆ Suppression du critère sur les contacts physiques
- ◆ Prime Macron pour tous en plus de la prime motiv
- ◆ Comme pour motiv, une prime supplémentaire pour les salariés au variable de référence et au bonus
- ◆ Versement de la part patronale pour les tickets restaurant non distribués pour les salariés en travail à domicile
- ◆ Précisions sur modalités des jours de repos supplémentaires (mis en stand-by par la direction suite confusion entre vitesse et précipitation)
- ◆ Vigilance sur congés d'été. En l'absence d'accord à ce jour, obligation de poser 20 jours entre le 1er juin et le 15/10
- ◆ Vigilance sur Motiv pour les Quad à venir.
- ◆ Mise en place d'un plan négocié sur les conditions de travail dans le cadre du dé-confinement avec toutes les Organisations représentatives au sein de la DR IDF OUEST.

Pose de RTT obligatoire :

Les salariés ayant un temps de travail hebdomadaire égal ou inférieur à 38 heures ne sont pas concernés.

Si vous avez des questions contactez-nous !



ADHÉRER EN LIGNE

VOS REPRÉSENTANTS

Sophie CREPEAUX

Thierry CHASSAGNE

Laura FELLAG

Christine DELSAHUT

Adama FAYE

Lilian FOULE

Juan-Antonio GONZALEZ

Amel HASSANE

Claudine OMS

Valérie VERMONT

Yannick MARGERIE



La CFDT demande la création d'un dispositif spécifique de reconnaissance des expositions pour tous les travailleurs concernés

Le 21 avril 2020, le ministre de la santé a de nouveau déclaré que la contamination au covid19 sera reconnue de façon « automatique » comme maladie professionnelle pour le personnel soignant. **Pour la CFDT c'est une reconnaissance tout simplement indispensable.**

Le dispositif prévu semble toutefois oublier les autres personnels des établissements de santé du social et médico-social, et tous les travailleurs des autres secteurs d'activité qui se trouvent exposés, parfois avec peu de protection, tout en restant soumis aux procédures classiques. Or, celles-ci, tant dans le secteur privé que dans la fonction publique, ne sont pas opérantes pour l'exposition à un virus.

La CFDT refuse une approche en silo, qui distingue les travailleurs selon leur appartenance à des corps de métiers ou à un secteur d'activité. Elle revendique que soient pris en compte les risques d'exposition professionnelle au Covid19 et leurs conséquences sur la santé de manière homogène. Quid du laborantin, du brancardier, du travailleur des services funéraires ? Ils sont bien en contact avec les malades ou exposés au risque. Quid des employés du commerce, des policiers, des personnels de sécurité ou des personnels de nettoyage ? Ils sont au contact au quotidien avec la population. Tous sont potentiellement concernés.

La CFDT réaffirme la nécessité de la mise en œuvre d'un dispositif ad hoc, pour tous les travailleurs mobilisés dans cette période et qui participent à la continuité sociale de l'activité. **Quels que soient son secteur d'activité et son métier, le travailleur qui aura été exposé et contaminé et qui subira une atteinte durable à sa santé due au Covid 19, aujourd'hui ou demain, devra bénéficier d'une reconnaissance de cette exposition sans avoir à en apporter la preuve.** Elle permettra la prise en charge de ses frais médicaux, une indemnisation pour faire face à sa perte de capacité de travail, voire une indemnisation de ses ayants droits en cas de décès.

Les évolutions du confinement, bien que progressives, suscitent de nombreuses craintes des travailleurs pour leur santé, au regard des futures conditions de transport et de reprise d'activité. Le risque de tension est réel et serait exacerbé par l'absence de reconnaissance de ces expositions.

La CFDT demande donc clairement au gouvernement de mettre en place de toute urgence cette reconnaissance des expositions.

[Retrouvez les communiqués de presse Cfdt ici](#)

Extrait du kit de lutte contre le Covid-19 dans le secteur Bancaire

2. RÉALISER



→ Installations sanitaires / salle de pause restauration :

- fournissez des bouteilles d'eau individuelle
- organisez le travail (pour permettre le nettoyage des mains) en prévoyant par exemple une rotation
- organisez la prise des repas en horaire décalé et avec respect des 1 m. minimum à table ; définir le nombre

de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laisser que le nombre de chaises suffisant ; marquage au sol de l'emplacement de la chaise ; évitez les chaises à roulette

- nettoyez la salle de pause (surfaces ou équipements en contact avec les mains après chaque pause



3. VÉRIFIER

- **Assurez-vous de l'approvisionnement permanent à l'accueil des consommables permettant de respecter les consignes :** gel hydro alcooliques pour les mains, kit de nettoyage habituel, sacs poubelles, etc.

- **Vérifiez le nettoyage quotidien des équipements collectifs en libre-service** (machines à café, imprimantes, photocopieurs,...). Disposez des affiches rappelant l'obligation de se laver les mains avant leur utilisation

- Nettoyez régulièrement rampes d'escalier, poignées porte, boutons ascenseur, poignées de fenêtre

- Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues

TELECHARGEZ LE GUIDE EN ENTIER EN CLIQUANT [ICI](#)